

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2023

20H00 à la salle polyvalente

Présidente de séance : ROBERT Karine, Maire

Présents : ROBERT Karine, BRUN Marc, LHOPITEAU Eric, MORLE Patrick, FIALON Philippe, GOUYS Jean, RUSSO Anne-Sophie, SARRASIN Myriam, BADIA Armand, FRECHET Norbert, Sylvie REYNAUD

Absentes excusées : CHIROUZE Séverine, Stéphanie PONTAL

Procuration : CHIROUZE Séverine a donné procuration à Karine ROBERT, Stéphanie PONTAL a donné procuration à Patrick MORLE

Secrétaire de séance : M MORLE Patrick

La séance a été ouverte à 20H05

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 juin 2023
- 2/ Provisions pour créances douteuses
- 3/ Admission en non-valeur
- 4/ Modification de la demande de subvention aux partenaires financiers publics concernant la création d'un entrepôt
- 5/ Subvention sorties scolaires 2022/2023
- 6/ Recensement de la population 2024 : Désignation du coordonnateur communal et recrutement des agents contractuels
- 7/ Décision modificative n°1
Informations diverses aux élus

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 juin 2023

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 13/06/2023

2/ Provisions pour créances douteuses

L'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit la constitution de provision pour créances douteuses, en vertu du principe comptable de prudence.

La notion de créances douteuses recouvre les restes à recouvrer en recettes à la clôture de l'exercice 2022 sur les titres émis sur les exercices 2021 et antérieurs.

Le taux minimum de provision pour créances douteuses est de 15%.

Madame le Maire propose de constituer une provision de 15% laquelle sera révisée annuellement, soit : 1 468 €, somme déjà inscrite au budget 2023.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

3/ Admission en non-valeur

La trésorerie d'Aubenas a transmis à la commune plusieurs demandes d'admission en non-valeur pour un montant global de 1 631,89 € réparties sur 9 titres de recettes émis en 2015 et 2016, sur le budget principal. L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont elle dispose ayant été mises en œuvre, le conseil municipal décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur lesdits titres de recettes.

4/ Modification de la demande de subvention aux partenaires financiers publics concernant la création d'un entrepôt communal

Madame le Maire rappelle la délibération n°2023/18 en date du 11 avril 2023 concernant la demande de subvention, aux différents partenaires financiers publics, relative au projet de création d'un entrepôt et expose que les règles d'urbanisme actuelles modifient ledit projet et par conséquent le plan de financement ainsi que la demande de subvention comme suit :

Travaux et étude : 140 851,11 € HT + 11 240 € HT = 152 091,11 € HT, soit 182 509,33 € TTC.

Montant des subventions sollicitées :

- ▶ Département : 56 340,44 €
- ▶ DETR : 42 255,33 €
- ▶ Autofinancement : 53 495,34 €

Elle demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur cette modification.

Le conseil municipal approuve à 11 voix pour, 0 abstention et 2 voix contre (Armand BADIA et Myriam SARRASIN), le nouveau plan de financement ainsi que le montant des demandes de subventions à solliciter auprès des partenaires financiers publics.

5/ Subvention sorties scolaires 2022/2023

A la demande de la trésorerie, il convient de délibérer sur la subvention accordée à l'école de Meyras concernant les deux voyages scolaires à Mirabel et à l'Orgnac Aven organisés en 2022/2023 pour les élèves de chaque section du groupe scolaire, lesquels s'élèvent à 1 008 € (participation de la commune + fonds de solidarité départemental versé directement à la commune).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ladite subvention.

6/ Recensement de la population 2024 : Désignation du coordonnateur communal et recrutement des agents recenseurs

Madame le Maire propose de désigner un coordonnateur communal et de l'autoriser à recruter 4 agents recenseurs pour le recensement de la population qui se déroulera en janvier/février 2024 et de fixer leur rémunération.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité, Madame Mélanie LABROT, coordinatrice communale et Madame Julie KOSMALA, coordinatrice suppléante et autorise Madame le Maire à recruter 4 agents recenseurs.

Leur rémunération sera fixée comme suit

- 1000 € brute pour chaque agent recenseur
- 290 € d'indemnité forfaitaire compensatrice pour frais de déplacement par agent recenseur

7/ Décision modificative n°1

Madame le Maire présente à l'assemblée délibérante un arrêté relatif au virement de crédit n°203/30.

Le conseil municipal décide à 11 voix pour, 0 contre et 2 abstentions (Armand BADIA et Myriam SARRASIN) de procéder à un ajustement budgétaire sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement, comme suit :

FONCTIONNEMENT

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6188 Autres frais divers	10 500 €	
TOTAL D 011 Charges à caractère général	10 500 €	
D 739118 Autres reversements et restitutions sur contributions directes		3 000 €
TOTAL D 73 Impôts et taxes		3 000 €
D 65748 Autres personnes de droit privé		1 500 €
TOTAL D 65 Autres charges de gestion courante		1 500 €
D 023 Virement à la section d'investissement		6 000 €
TOTAL D 023 Virement à la section d'investissement		6 000 €

INVESTISSEMENT

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21351 op 48 Bâtiments public	6 000 €	
TOTAL D 21 Immobilisations corporelles	6 000 €	
D 238 op 36 Avances commandes immo corporelles		6 000 €
TOTAL D 21 Immobilisations corporelles		6 000 €
D 21351 op 48 Bâtiment public	1 572,45 €	
TOTAL D 21 Immobilisations corporelles	1 572,45 €	
D 2041582 Bâtiments et installations		1 572,45 €
TOTAL D 20 Immobilisations incorporelles		1 572,45 €
D 21351 op 48 Bâtiment public	1,20 €	
TOTAL D 21 Immobilisations corporelles	1,20 €	
D 2151/041 op 15 Réseaux de voirie		0,60 €

TOTAL D 21 Immobilisations corporelles		0,60 €
R 2031/041 op 15 Frais d'études		0,60 €
R 20 Immobilisations incorporelles		0,60 €
D 21351 Bâtiments publics		6 000 €
TOTAL 21 Immobilisations corporelles		6 000 €
R 021 Virement de la section de fonctionnement		6 000 €
TOTAL R 021 Virement de la section de fonctionnement		6 000 €

Informations diverses :

- **Rénovation des Thermes**

Tranche 1 ferme :

Plateau technique du RDC : coût total avec la maîtrise d'œuvre : 3 552 160, 41 € HT

Subventions acquises : 567 000 € HT DETR, 658 071 € HT Région,

Demandes en attente : 200 000 € HT du Département, 689 311 € HT du fond vert

Emprunt nécessaire : 1 437 778 € HT (soit sur 20 ans une annuité 115 570 € HT)

Mais la redevance de 264 152 € HT compense cette annuité.

Ouverture des plis le 7/09/2023 pour 12 lots :

- Entreprises retenues : Gontier (Bat), Moulin Charpente, Echavaril et Joint Royal (menuiserie ext), Auvergne ascenseur plateforme élévatrice) SNEP (électricité), Largier (plomberie), Stas Doyer Somethy (Equipement)
- Lots infructueux : étanchéité, menuiserie intérieure, carrelage et revêtement façade.

Tranche 2 optionnelle :

Hall d'accueil : 296 184 € HT

Plateau technique 1^{er} étage et toiture : 1 986 798 € HT

Coût total tranches 1 et 2 : 5 172 805 € HT

Etude phlébologie :

Difficulté à trouver des candidats éligibles.

77 patients ont fait l'étude et 7 sont en cours.

Il manque entre 10 à 15 personnes pour finir cette étude avant mi-juillet 2024 (date butoir de fin d'étude autorisée).

Mécontentement des hébergeurs :

Suite à un flou dans la communication des Thermes.

- **Tarification sociale :**

Elle est effective depuis la rentrée.

Une augmentation de la fréquentation est constatée et l'aménagement de la salle du bas a été faite.

- **TRAVAUX :**

- **Sécurisation accès école :**

Le balayage de la chaussée est fait et le marquage sera réalisé prochainement.

Il reste à faire le trottoir côté HLM avec un brise-vue et la peinture au sol.

- **Aménagement Souilhol et Mofette :**

Le parking à l'entrée du chemin du Souilhol est en cours de réalisation et les travaux de sécurisation du chemin d'accès seront effectués à l'automne. Des chicane seront installées en bas du chemin pour interdire l'accès aux motos.

Les travaux d'aménagement de la mofette seront réalisés également à l'automne : réparation du plancher, réfection de l'éclairage et installation d'une douche sonore pour une visite en autonomie des touristes.

- **Places PMR pôle médical :**

Une en haut et une en bas

- **Carrefour de la Taillade :**

Peinture au sol et balise pour casser la vitesse.

- **Bancs :**

15 bancs ont été placés, il en reste...

- Arrêts de bus au PLOT :

Les travaux sont programmés pour le début du mois d'octobre.
La circulation sera complètement coupée pendant 2 jours.

- Passage piétons N102 à rénover (FOL)
- Marquage parking Champagne (2 ruisseaux)

- Départ en retraite d'un employé communal :

Un agent technique a fait valoir ses droits à la retraite au premier semestre (mai 2024 au plus tard). Son remplacement doit faire l'objet d'une procédure de recrutement.

- Extinction de l'éclairage public :

Il est effectif sur les 3 quartiers prévus : Parc thermal de Neyrac (fin à 5H30 pour les curistes), Nationale 102 et village.

- Futur local du commerce multi-services :

Le permis de construire est accordé.

Questions de Myriam :

- Rappel de son problème de poubelle du gîte : peut-on créer un dépôt plus haut au niveau du gîte ?

Réponse : rdv pris en séance avec Eric L'HOPITEAU et un état des lieux complet sera fait avec la CDC pour identifier les ajustements nécessaires.

- Accueil des nouveaux habitants le 15/09/2023

Les élus expliquent qu'ils n'ont pas été informés directement.

Réponse : il y a eu une information dans la Gazette, Panneau Pocket et Face Book.

Ils le seront la prochaine fois par mail.

La séance est close à 21H 43

.....

Le Maire,
Karine ROBERT



Le secrétaire de séance,
Patrick MORLE